VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple pour Placement.

518 Rue S. Rocheblave

Succession de James F. Reeves—No 96 923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—MARDI, le 20 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé du 17 mai 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, désigné par No 16, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane, les rues Rocheblave, Tonti et Gravier, sur un devis annexé à un acte passé pardevant W. L. Foole, ancien notaire en cette ville, le 23 avril 1867, une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant N. B. Trist ancien notaire le 29 mars 1878, d'après lequel devis, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 91 pieds, 4 pouces et 1 ligne, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme No 518 rue Sud Rocheblave, contenant quatre chambres galerie sur le devant, hangar, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1911, et déposer 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

26 mai—20 21 28—juin 4 11 18 20

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession du Juge René T. Beauregard. A l'encan, le 20 Juin, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. La Superbe Résidence, No 2516 rue Chestnut, entre les rues Deuxième et Troisième, ayant un terrain de 30 pieds, s'ouvrant sur les rues Deuxième et Troisième. La résidence est moderne, ayant larges pelouses devant et sur le côté, grand Vestibule et Réception, Salons Doubles, Bibliothèque, Salle à Manger, Office de Sommelier, Cuisine, Lavoir, etc.; Huit Chambres à Coucher et Deux Chambres à Bain au premier étage; Grande Mansarde, intérieur magnifiquement fini; toutes les commodités modernes, eau chaude partout; connections d'égout; Bâtisse dans la cour avec chambre pour domestique, Buanderie; aussi grande Ecurie au Garage.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 17 mai 1911, No 95,775—Succession du juge René T. Beauregard—je procéderai de vendre à l'enchère publique, MARDI, 20 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

A. Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant en de quelque façon en dépendant, situé dans la Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 167, borné par les rues Chestnut, Camp, Deuxième et Troisième, et mesurant d'après un plan dressé par C. Milo Williams, daté du 15 avril 1905, annexé à la marge d'un acte pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 17 avril 1905, comme suit: ladite portion de terre commence à une distance de 55' 7" de l'encoignure des rues Deuxième et Chestnut, et ayant une façade de 154' 2" 4" à la rue Chestnut, finissant à une distance de 64' 5" 4" de l'encoignure des rues Chestnut et Troisième; de là à un angle droit sur une première profondeur de 115' 1", de là, 64' 5" 4" sur une ligne s'étendant à la rue Troisième, de là 29' 8" à la rue Troisième sur une profondeur de 254' 1" sur une ligne s'étendant à la rue Deuxième, de là 30' à la rue Deuxième à un point de 114' 9" de l'encoignure des rues Deuxième et Chestnut, de là 55' 7" sur une ligne s'étendant vers la rue Troisième, de là 114' 9" au point du départ à la rue Chestnut. Ladite portion de terre est composée du tout des lots Nos 3, 4, 5, 6 et 9 et 22 et d'une partie du lot No 2 d'après un plan de H. Manlhausen, voyer, daté du 23 décembre 1844 et déposé en l'étude de T. D. Ricardo, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, payable en un ou un et deux ans, au gré du vendeur; la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet ou billets de l'acquéreur en son propre ordre et par lui endossé, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et payer pour l'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

On ne sera admis que sur carte

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.

G. T. Beauregard et W. Winn Wight, avocats.

18 mai—18 21 28—juin 4 11 18 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Lucas E. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 95,713 Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mary B. Moore, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

9 juin—9 13 18

Succession de Mme Martha Kinchen

Veuve de William Duncan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94,050—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edward P. Kinchen, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos. F. Walton, avocat.

8 juin—8 12 17

Succession de Joseph C. Whitmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 96,777—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Agnes Lannes Whitmore, tutrice naturelle de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier.—Louis R. Alba, avocat.

31 mai—31—jui 4 9

Succession de Charles H. Crowley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 96 603—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George E. Fisk et Frank Fisk, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Oliver S. Livaudais, avocat.

31 mai—31—juin 4 9

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un Piano de valeur "Kingsbury Inner-Player".

Cable Piano Co. vs George Jumonville Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 96,597—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, le 17 juin 1911, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dans mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un Piano "Kingsbury Inner-Player".

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Frank E. Reinold, avocat pour la demande resse.

6 juin—6 12 17

VENTES A L'ENCAN

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

(Zodiac Corporation Limited vs O. Prahde.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 48,182—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Bourbon et Royale dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 19 juin 1911 à midi la propriété ci-après décrite, à savoir: Deux berceuses Wicker, une chaise Morris, une table de centre, une toilette, un lavabo, un buffet, cinq chaises C. B, un lot d'ornements, deux portraits de fantaisie, une K. table, et etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions, — Comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—L. A. Ducros, avocat du demandeur.

8 juin—8 14 19

Lodis Sinzer versus Mme Forstall,

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 48,305 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 13 juin 1911, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un porte-chapeaux, Trois lavabos, Trois toilettes et glaces, Fourneaux gaz, Un réfrigérateur, Deux lits en fer, Une table M. T. Un garde-manger de cuisine, Berceuses, Chaises droites et etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant.—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—Dupre & Dupre et Hyde, avocats pour le demandeur.

2 juin—2 7 13

Dwyer Bros. Co., Ltd., versus D. A. Brown

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 47,875—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Division , Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 12 juin 1911, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Quatre caisses de Chapeaux de paille garnis et non garnis pour dames. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Conditions.—Comptant sur les lieux. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—Denègre, Blair, Leovy & Chaffe, avocats pour les demandeurs.

1 juin—1 6 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Lucas E. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 95,713 Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mary B. Moore, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos. F. Walton, avocat.

8 juin—8 12 17

Succession de Joseph C. Whitmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 96,777—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Agnes Lannes Whitmore, tutrice naturelle de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier.—Louis R. Alba, avocat.

31 mai—31—jui 4 9

Succession de Charles H. Crowley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 96 603—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George E. Fisk et Frank Fisk, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Oliver S. Livaudais, avocat.

31 mai—31—juin 4 9

Succession de Mlle Lucretia B. Wilder.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,915—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Virginia Smith, épouse de William D. Rollins, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Henry G. McCall, avocat.

31 mai—31—juin 4 9

Succession de Patrick J. Ryan et Annie Ryan, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 94,523—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Johanna Ryan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Henry O. Hellander, avocat.

1 juin—1 5 10

VENTES AL'ENCAN

Morgan-Jacobs, inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE SUR QUATRE TERRAINS,

Dans le Troisième District.

SUCCESSION DE J. FRANK VINCENT.

No 96,675. Division E. Cour Civile de District.

JEUDI, LE 6 JUILLET 1911,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. George H Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, daté et signé du 25me jour de mai 1911, et adressé à SAMUEL L. JACOBS, Encanteur, Bureau No 331 rue Carondelet, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet d'assessement No 719, borné par les rues Mathilda, David, (maintenant Claiborne), Kentucky et Prosper, (maintenant Derbigny); les dits lots sont désignés par les numéros un, deux trois et quatre, dans l'ilet No 18, sur un plan du Faubourg Washington, et mesurant comme suit: le lot No 1, trente et un pieds, un pouce et deux lignes de face à la rue Mathilda sur cent dix-neuf pieds de profondeur et façade à la rue Claiborne, sur lesquelles deux rues il forme l'encoignure et les lots 2, 3 et 4 mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Mathilda sur cent dix-neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la dite vente, devant être démontré par billets de l'acquéreur de son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèques spéciales et lien de vendeur sur a propriété vendue avec le pact de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1911. L'acte de vente et certificat requis devant être aux frais de l'acquéreur, ledit acte de vente devant être pardevant Peter Stiffi, notaire 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication.

MORGAN-JACOBS, INC., Encanteurs, Bureau No 331 rue Carondelet.

Wm V. Seeber, avocat.

4 juin—4 11 18 25—juil 2 6

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT PAYANT.

En la Résidence Double en Bois à Deux Etages,

Nos 1240-1242 rue Saratoga

Encoignure de la rue Erato,

Et un Cottage Double en Bois,

Nos 2332-2334 rue Philip.

Succession de Richard Mulvey,

No 94,753—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet—

JEUDI, le 29 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 23 mai 1911, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée:

1er La résidence double en bois à deux étages, Nos 1240-1242 rue Saratoga, coin de la rue Erato, retirée de la banquette, ayant un grillage en fer, contenant galeries, huit chambres, eau et égout de chaque côté, le terrain est décrit comme un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Clio, Saratoga et Erato, désigné par le No 14, et mesurant 25 pieds 8 pouces de face à la rue Saratoga sur 97 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et face à la rue Erato, et formant le coin des rues Saratoga et Erato, dans un bon voisinage et près de tous les commerces nécessaires pour avoir une maison confortable.

2me. Le cottage double en bois à deux étages, Nos 2332 2334 rue Philip, retiré de la banquette, contenant trois chambres de chaque côté, égout et eau. Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Première, Liberté et Howard, désigné par le No 5, et mesurant 30 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 91 pieds entre lignes parallèles. Dans un voisinage bien habité où la propriété n'est jamais vide, et près des lignes de chars, églises, marchés et écoles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an et de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, les loyers devant appartenir à l'acquéreur qu'à partir de la date du passage de l'acte notarial de vente; 10 0|0 du prix de l'adjudication devant être déposé avec l'encanteur, au moment de l'adjudication, ledit dépôt ne devant pas porter d'intérêt la vente sujet au bail existant, l'acquéreur devant assumer en plus du prix de l'adjudication, le paiement de tout ou les taxes de l'année 1911 et les frais de tout certificats; l'acte de vente devant être passé pardevant M. William J. Formento, notaire, aux frais de l'acquéreur et devant être signé par Garland Wolfe, Encanteur.

GARLAND WOLFE, Encanteur, 824 rue Commune.

Messrs Telesier & Telesier, avocats pour le demandeur.

Messrs T. M. et J. D. Miller, et Dufour et Dufour, avocats pour le défendeur.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 27 29

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 96,122—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE

THOMAS FINEGAN.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée Succession de Thomas Finegan, dossier No 96,122, ledit ordre daté et signé du 31 mai 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 6 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété foncière ci après décrite:

Premier—Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'étendue autrefois connue comme le "Brooklyn Warehouse Company Property," désigné comme lot numéro deux de l'ilet numéro cent vingt-neuf, borné par l'avenue Opelousas (autrefois rue Market), l'avenue Slidell (autrefois rue Jackson) et les avenues Atlantique et Pacifique, mesurant vingt-sept pieds, cinq pouces de face à l'avenue Opelousas (autrefois rue Market) sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations portent le numéro municipal 1027 avenue Opelousas et consistent d'une bâtisse en bois à un étage, contenant trois chambres et cuisine.

Deuxième — Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot numéro onze, de l'ilet numéro cent quarante-six, borné par l'avenue Slidell (autrefois rue Jackson), la rue Homer, les avenues Elmira et Belleville (autrefois Chestnut) sur un plan dressé par Arthur De Armas, voyer, daté du 28 février 1870, déposé pour référence en l'étude de W. H. Seymour, notaire en cette ville, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Homer sur cent vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations portant le numéro municipal 816 rue Homer et consistant d'une bâtisse en bois à un étage contenant deux chambres et cuisine.

Cinquième—La moitié d'un intérêt indivis en un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Cinquième District (autrefois Algier) de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Belleville (autrefois Chestnut), Vallette (autrefois rue Gosselin), l'avenue Pelican (autrefois la rue Peter) et la rue Alix, désigné comme lot numéro dix, de l'ilet numéro 33 (autrefois l'ilet numéro ——) mesurant trente deux pieds de face à la rue Belleville, (autrefois rue Chestnut) sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations portent les numéros municipaux 339-41 rue Belleville et consistant d'une maison double contenant six chambres, chambre à bain, et bâtisses dans le fond de chaque côté.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1911, les frais des certificats et les frais de l'acte de vente pardevant William J. Hennessey, notaire. Les loyers réservés au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente, et la vente sujette aux baux existant. Un dépôt de 10 pour cent (sans intérêt) du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication avec

Jlonorato

Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

4 juin—4 11 18 25—juil 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—No 96,616—Division C.

SUCCESSION DE Edward S. Rapier

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée: Succession de Edward S. Rapier, Dossier No 96,616, ledit ordre daté et signé le 22 mai 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 29 juin 1911, la propriété foncière ci-après décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre avec toutes améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 607, borné par les rues Upper ine, Robert, Robertson et Freret, désigné comme lot No 24 et mesurant trente pieds de face à la rue Freret sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante et un pieds quatre pouces et quatre lignes d'après un devis et certificat d'arpentage dressé par C. Milo Williams, député voyer, de la date du 27 février 1902.

2. Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 607, borné par les rues Upperline, Robert, Robertson et Freret, désigné comme lot No 11 et mesurant trente pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de cent cinquante et un pieds quatre pouces et quatre lignes, entre lignes égales et parallèles. Le tout d'après un devis et certificat d'arpentage dressé par C. Milo Williams, député voyer de ville, daté du 27 février 1902.

3 Tout ce certain morceau ou parcelle de terre, s'étendant et étant situé dans la ville de Covington, paroisse de St-Tammany, Etat de la Louisiane, et plus particulièrement décrits comme lots Deux (2) et Trois (3) dans l'ilet No Dix-neuf (19) dans la division de Spring de ladite ville de Covington. Lesdits lots mesurant chacun cinquante deux pieds cinq pouces (52' 5") de face à la rue Madison, et chacun a une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt (120'), et chacun desdits lots sur la ligne du fond ou arrière cinquante-trois pieds sept pouces [53' 7"]. Ledit lot No Deux formant le coin des rues Hancock et Madison, le tout d'après un plan et plat d'arpentage par Preston Herndon, ingénieur civil et voyer, du 16 mai 1906, de la portion de terre décrite, lequel plan est annexé à un acte de vente passé pardevant Joseph B. Lancaster, notaire pour la paroisse de St-Tammany, le 29 mai 1906.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant assumer au-dessus et en plus du montant de leurs enchères les taxes de 1911, et les frais des actes de vente et incluant les frais de tous certificats pardevant J. M. Quintero, notaire; 10 0|0 du prix d'achat, ne portant pas d'intérêt, devant être fait au moment de l'adjudication par les acquéreurs avec

Jlonorato

Encanteur, 910 rue Gravier.

28mai—28—juin 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'une Grande Etendue de Terre,

Connue comme le Brazilier Island, contenant 2426.50 acres, en la paroisse d'Orléans adjacent à la ville, sur le Chef Menteur et le Lac Pontchartrain, vis-à-vis de la grande étendue de terre de Michaud, entre le L. & N. et le N. E. Railroads.

SUCCESSION DE J. B. BRAZILIER.

No 91 218—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 15 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 mai 1911 et signé le 9 mai 1911 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Une certaine étendue de terre ou île, s'étendant sur la rive sud du Lac Pontchartrain, connue et désignée comme la "Brasilier Island" et comprenant section trente sept dans la Villette Dix Sud et Section trente-huit (38) dans la Villette Onze, Sud du Range Quatorze, Est de la St. Helena Meridian, Louisiane, contenant deux mille quatre cent vingt-six et 50|100 d'acres (2426 50) le tout comme il est démontré par le plan approuvé par le Voyer Général daté du 30 décembre 1853.

Cette propriété a le Chef sur un côté, le Lac Pontchartrain sur l'autre côté et le Bayou De Lesaire sur l'autre côté. Le lac Catherine est Sud et les Rigolets Est et les deux sont tout près. C'est près de la ville et est adoptable pour maraîchers ou autre façon de ferme, et s'étend entre deux grandes lignes de chemin de fer ci-dessus mentionnées et une autre ligne qui doit commencer bien tôt, des terres de ce genre sont de la plus grande importance pour un placement profitable de n'importe quelle importance dans le Sud aujourd'hui.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1911 devant être assumées par l'acquéreur au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 20 pour cent comptant requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant L. R. Graham, notaire aux frais de l'acquéreur.

H. L. Faviot, R. J. Lincoln, L. R. Graham, avocats.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 15

VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE

JEUDI, LE 6 JUILLET 1911

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à Midi.

Succession de Martha Scott.

Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Martha Scott, No 96,961 du Dossier, daté du 29 mai 1911, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant et étant situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 34 (Marleyville), borné par les rues Pritchard (autrefois St-Jean Baptiste, Apricot (autrefois Douzième) Marie Marthe (ou Audubon) et la propriété de l'Université Tulane de la Louisiane, lequel dit lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Apricot, (autrefois Douzième) sur 151 pieds 3 pouces et 2 lignes en profondeur entre lignes parallèles lequel dit lot est désigné par le No 7, sur un devis annexé à un acte pardevant Rolla A. Tichenor, notaire, le 10me jour d'avril 1907. Etant la même propriété qui a été acquise par feue Martha Scott, de la succession de Daniel Freeman, No 88,029, du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans et avait été acquise par Daniel Freeman de Mme Fannie J. Tobin, épouse de Thomas H. Underwood, par acte pardevant Rolla A. Tichenor, notaire le 25me jour de mars 1908, enregistré en le livre des Transferts 216, folio 548. Les améliorations consistant d'une bâtisse en bois contenant 2 chambres et une cuisine.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Gustave J. Ricau, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat avec

LIONEL M. RICAU, Encanteur, No 825 rue Union.

4 juin—4 11 18 25—juil 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour un Placement Certain,

(16) TERRAINS VACANTS (16)

A ALGER.

Bien Situés et Attrayants.

Succession de Peter Meid.

No 96,327—Cour Civile de District, Division E.

A l'Encan, JEUDI le 29 juin 1911, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR LIONEL M RICAU, Encanteur — JEUDI, le 29 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 23 mai 1911, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Seize certaine lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 207 (vieux No 36) borné par les avenues Verret et Atlantique, les rues De Armas et Lamarque, (autrefois Lapeyrouse), désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf et vingt d'après le plan original de ladite propriété dressé par W. P. Thompson, voyer, le 7 mars 1849, et déposé en l'étude de J. R. Beard, alors notaire en cette ville, d'après lequel plan lesdits lots mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro un formant l'encoignure de l'avenue Verret et la rue De Armas, et mesurant trente deux pieds un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Verret sur cent vingt-trois pieds huit pouces de profondeur et façade à la rue De Armas. Les lots numéros deux trois, quatre, cinq, six, sept et huit sont contigus et mesurent chacun trente-deux pieds trois pouces de face à l'avenue Verret sur cent vingt-trois pieds huit pouces de profondeur. Les lots numéros treize quatorze, quinze, seize, dix sept dix huit et dix-neuf sont contigus et mesurent chacun trente-deux pieds trois pouces de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt-trois pieds huit pouces de profondeur. Le lot numéro vingt formant l'encoignure de l'avenue Atlantique et la rue De Armas et mesurant trente-deux pieds un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt-trois pieds huit pouces de profondeur et façade à la rue De Armas.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1911, en sus et en plus du prix d'achat, et déposer dix pour cent du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication et de payer pour les actes de vente pardevant Sidney F. Gessler, notaire.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 29

Garland Wolfe.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Sans limite ou réserve, 622 rue Iberville et 335-41 Passage de la Bourse, forme un l'encoignure des dites rues, connue comme la "Wagner House," vente JEUDI, le 29 juin 1911.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée H. Conrad Baumgartner vs Frederick Baumgartner et als, dossier 97,185, lu, rendu et signé en Cour ouverte le 25 mai 1911 par l'Hon. Porter Parker, juge l'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 29 juin 1911 la propriété foncière ci-après décrite